Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260320-20260308-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

Extrait du registre des délibérations
2026-03-08

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à 20 heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE.
Étaient présents : MM. BOIXIERE David, Mme MEHEUST Véronique, HULAUD Jean-François, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, M. OGER Bernard, Mme LEMARCHAND Christelle, M. DURNERIN Laurent, Mme PRIE Nathalie, M. VANNOOTE Dominique, Mme BLIN-VEAUDELET Christelle, M. GUINARD Jérôme, Mme FURET Aurélie, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme AUBRY Solène, M. GUICHARD Vivien, Mme VAUDELET Azéline, M. MARIE Jean-Claude, Mme BARDIN Chloé, M. PERCHE Julien, M. GOUBLY Nicolas, Mme ROQUES Bénédicte.
Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD.

ADOPTION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints, puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour, sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation de cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1°. Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal.

2°. Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3°. Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ADOPTE le tableau du conseil municipal tel que présenté en annexe.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo